

PRÉFET DU CANTAL

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Service Mobilité Aménagement Paysage

Aurillac, le **03 JUIL. 2019**

Affaire suivie par : Mathilde DEGEN
Pôle Stratégie et Animation
Tél. : 04 73 43 15 38
Courriel : mathilde.degen@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet du Cantal

à

Liste des destinataires (in fine)

OBJET : *Projet de classement des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval*

Le classement au titre du paysage reconnaît des sites remarquables à l'échelle nationale. Initiée en 2014, le projet de classement de site des Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit-Grandval a pour objectif de préserver et valoriser les caractéristiques du site et de permettre une gestion cohérente sur l'entité amont de la vallée ennoyée de la Truyère.

Depuis 5 ans, un important travail a été conduit et la concertation menée sur 2018 et 2019 a permis d'aboutir à un périmètre à la hauteur des enjeux de ce patrimoine d'exception.

J'envisage donc de soumettre ce projet partagé à une enquête publique qui se tiendra sur le mois de septembre prochain. Dans ce cadre, je sollicite par le présent courrier, votre avis sur le projet de classement de site et le périmètre proposé.

Afin de vous prononcer ou, le cas échéant, de permettre à votre organe délibérant d'émettre son avis, veuillez trouver ci-joints les éléments nécessaires à une bonne compréhension du projet et du périmètre :

- un feuillet synthétique du rapport de présentation du projet de classement,
- le périmètre retenu sur fond IGN au 1/25 000e

L'intégralité de ces documents vous sera également envoyée par voie électronique, accompagnée du rapport de présentation complet du projet de classement. Mes services se tiennent à votre disposition pour éditer des cartes thématiques ou fournir des fichiers géoréférencés.

Je vous remercie de me faire parvenir l'avis sollicité à l'adresse suivante : **DREAL – service MAP – Inspection des sites – 7 rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1**. Au-delà d'un délai de 3 mois à compter de la date de ce courrier, sans réponse de votre part, votre avis sera réputé favorable.

Vous serez bien-entendu tenu informés des avancées de ce dossier.

Le Préfet,



Isabelle SIMA

Liste des destinataires

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Direction de l'Aménagement, Département Sites et Paysages, Division Territoriale Est
- Direction Départementale des Territoires du Cantal – Service Connaissance Aménagement Développement
- Direction Départementale des Territoires de Lozère – Service Aménagement et Logement
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Cantal
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lozère
- Parc naturel régional de l'Aubrac
- Électricité de France
- Chambre d'agriculture du Cantal
- Office national des forêts du Cantal
- Centre régional de la propriété forestière
- Réseau de transport d'électricité
- Direction interdépartementale des routes Massif Central
- SNCF Réseau
- Chambre du commerce et d'industrie du Cantal
- Syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval
- Syndicat des territoires de l'Est Cantal
- Fédération Départementale de Pêche du Cantal – AAPPMA de Saint-Flour